

## Année universitaire 2024-2025

*Ce certificat médical préalable à la pratique intensive des activités physiques et sportives doit être obligatoirement complété par un médecin.*

*Le cachet du médecin est obligatoire.*

**CERTIFICAT MÉDICAL PRÉALABLE À LA  
PRATIQUE INTENSIVE  
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES  
A la Faculté des sciences et Techniques de Mulhouse**

Je soussigné(e), ..... Docteur en médecine  
exerçant à .....

certifie avoir examiné Mme., M.,  
.....

année d'inscription en  Licence 1 STAPS  
 Licence 2 STAPS  
 Licence 3 STAPS

Né(e) le .....  
Demeurant .....

et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-  
indiquant la pratique intensive de toutes les activités physiques et sportives.

À....., le .....2024

Signature et cachet du médecin obligatoires :

Cachet du praticien

